

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

VILLE DE DOMFRONT EN POIRAIE (ORNE)

Document présenté au Conseil municipal – Février 2026

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20260219-DELIB2026-02-03-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026



PREAMBULE

Conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), et en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, **le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai d'un mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.**

Cette disposition s'applique aux communes relevant du cadre budgétaire et comptable M57, conformément aux principes fixés par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et à l'arrêté du 30 décembre 2020 relatif à la généralisation du référentiel M57.

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue un temps fort du cycle budgétaire annuel. Il vise à informer les élus municipaux sur la situation financière de la collectivité, à dresser un état des lieux rétrospectif et prospectif des finances communales et à exposer les grandes orientations qui guideront l'élaboration du budget primitif de l'exercice à venir.

Le rapport présente notamment :

- Les orientations budgétaires envisagées pour l'exercice suivant ;
- Les engagements pluriannuels de la commune, notamment en matière d'investissement ;
- La structure et la gestion de la dette ;
- Et des éléments détaillés relatifs à la gestion des ressources humaines.

Ce document a pour vocation de **favoriser la transparence et la responsabilité financière** de la collectivité, en permettant à l'ensemble des conseillers municipaux de **débattre des choix structurants pour l'avenir de la commune**, dans un contexte économique, social et institutionnel en constante évolution.

Au-delà de son rôle interne, le rapport d'orientation budgétaire s'inscrit également dans une démarche de transparence à destination des habitants et des partenaires institutionnels. Conformément à la réglementation, il sera transmis au Président de la CDC Domfront-Tinchebray (EPCI) dans un délai de quinze jours suivant son examen par le Conseil municipal. Il est également mis à la disposition du public à la mairie, dans les quinze jours suivant la tenue du débat, et porté à la connaissance des administrés par tout moyen approprié.

Ainsi, le présent rapport vise à dresser un état clair et sincère de la situation financière de la commune, à esquisser les perspectives budgétaires et à éclairer les choix à venir pour assurer la pérennité des finances locales, au service du développement et du bien-être des habitants.



SOMMAIRE

1. Contexte économique national et impact sur notre Bocage

2. Orientations budgétaires envisagées pour 2026

2.1. Cadrage budgétaire

2.2. Evolution et prospective des dépenses et des recettes de fonctionnement

Vue générale

Les recettes de fonctionnement

- 2.2.1. Recettes fiscales
- 2.2.2. Produits des services et autres
- 2.2.3. Dotations

Les dépenses de fonctionnement

- 2.2.4. Les charges à caractères générales (Chap. 011)
 - 2.2.4.1. Service Technique
 - 2.2.4.2. Service Population : Etat civil, urbanisme, France Services
 - 2.2.4.3. Service Culture : Saison estivale, Médiathèque, Micro-folie
- 2.2.5. La masse salariale (Chap. 012)
- 2.2.6. Autres gestions de charges courantes
 - 2.2.6.1. Indemnités Elus
 - 2.2.6.2. Subventions aux associations

2.3. Capacité d'autofinancement (CAF)

2.4. Evolution et prospective des dépenses et des recettes d'investissement

Vue générale

Les recettes d'investissement

- 2.4.1. Les subventions reçues
- 2.4.2. FCTVA et emprunt



SOMMAIRE

Les dépenses d'investissement

2.4.3. Les projets structurants par politique publique

- 2.4.3.1. Aménagement du territoire
- 2.4.3.2. Tourisme
- 2.4.3.3. Patrimoine
- 2.4.3.4. Développement économique
- 2.4.3.5. Sportive

2.4.4. Modalité de gestion

3. Engagements pluriannuels 2020 -2032 (annexe 1)

4. La structure et la gestion de la dette

5. Eléments détaillés relatifs à la gestion des ressources humaines

5.1. Les effectifs

- 5.1.1. Evolution des effectifs 2020 à 2026
- 5.1.2. La pyramide des âges
- 5.1.3. Les mouvements du personnel
- 5.1.4. Le temps de travail

5.2. Les dépenses du personnel

- 5.2.1. Evolution du personnel et de la masse salariale
- 5.2.2. Les avantages en nature

ANNEXE N° 2 : Rapport social unique 2024 (RSU 2024)

6. Budgets annexes

- 6.1. Budget annexe
- 6.2. Budget annexe
- 6.3. Budget annexe



1. Contexte économique national et impact sur notre Bocage

I. Contexte économique national et territorial (au 23/01/2026)

- Un environnement macroéconomique toujours incertain

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte économique national et international marqué par une croissance modérée, un niveau d'inflation encore supérieur à la moyenne pré-crise, et une volonté affirmée de réduction du déficit public.

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 s'inscrit ainsi dans la continuité du programme de stabilité transmis à la Commission européenne, prévoyant une trajectoire de retour sous les 3 % de déficit à l'horizon 2027-2028.

Cette politique de maîtrise budgétaire nationale se traduit, pour le bloc communal, par une stabilité globale des dotations de l'Etat, mais une pression accrue sur les ressources réelles de fonctionnement, les collectivités étant appelées à contribuer à un effort budgétaire national estimé à près de 2 milliards d'euros.

- ◆ Taux de croissance prévisionnel 2026 : +1,0 %
- ◆ Inflation moyenne attendue : + 1.3 %
- ◆ Déficit public : -4,7 % du PIB
- ◆ Dette publique : + 118 % du PIB

(source : PLF 2026 – documents budgétaires, janvier 2026)

- Une trajectoire nationale contrainte par la réduction des déficits publics

Le Gouvernement poursuit une **politique de désendettement progressif**, imposant un **effort partagé entre l'État et les collectivités territoriales**.

Dans ce cadre, les collectivités sont incitées à **maîtriser l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF)**, notamment à travers le suivi du **dispositif DILICO** (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités).

La version 2026 du DILICO introduit une modulation plus étalée dans le temps et un **renforcement des mécanismes de péréquation**, témoignant d'une volonté de responsabilisation mais aussi d'un contrôle accru de la dépense locale.

DILICO 2026 – Les points clés (art. 76 du PLF 2026) :

- ◆ Enveloppe globale : 2 Mds €
- ◆ 1,2 Mds € pris au bloc communal **dont 720 M€ Communes / 500 M€ EPCI/ 280 M€ Département et 500 M€ Région**
- ◆ Restitution sur 5 ans (contre 3 ans en 2025)
- ◆ 20 % via fonds de péréquation (contre 10 % précédemment) -
- ◆ Conditionnalité liée à l'évolution des DRF + DI par rapport au PIB ne peut excéder 2% des recettes réelles de fonctionnement de son budget principal

- **Un Projet de Loi de Finances 2026 qui reconduit globalement les dotations**

Malgré un contexte contraint, le **PLF 2026 maintient une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) stable à 27,4 milliards d'euros** à périmètre constant.

Cette stabilité apparente masque toutefois **un effet d'éviction lié au retour des Régions au régime DGF, financé par une réduction de la part de TVA "ex-DGF"**.

En parallèle, **les compensations fiscales** (notamment sur la TFPB et la CFE des établissements industriels) **subissent un rabot de 25 %**, impactant directement la capacité financière des communes industrielles.

SYNTHESE DES MESURES

Mesure	Effet principal	Impact pour les communes
DGF reconduite (Art. 31 PLF 2026)	Stabilité nominale 27.4 Mds d'euros	Neutralité apparente, perte en volume avec inflation
Compensations TFPB/CFE (Art. 31 PLF 2026)	De l'ordre de - 25 %	Perte de recettes fiscales compensées
DILICO 2026 (Art. 76 PLF 2026)	Nouveaux critères + étalement sur 5 ans – 2 Mds d'euros	Suivi renforcé des dépenses
CVAE Supprimée d'ici 2028 (Art. 11 PLF 2026)	Réduction progressive des recettes économiques -0.19% en 2026	Dépendance accrue à la fiscalité. Impact pour la CDC
Fin du FCTVA en section de fonctionnement	Fin du soutien indirect aux recettes 7.9 Mds d'euros en 2026 Evolution +213 Me soit +2.8%	Nécessité de prioriser l'investissement et surveiller sa trésorerie

- **Des ressources locales sous tension malgré des outils de soutien ciblés**

Les communes avancent dans un cadre budgétaire sous tension :

- Des recettes en légère hausse, mais absorbées par l'inflation et les charges structurelles ;
- Une autonomie fiscale en recul avec la fin progressive de la CVAE ;
- Des dotations d'investissement en réorganisation, appelant à plus d'anticipation et de sélectivité ;
- Et une exigence accrue de pilotage financier, dans un environnement économique encore incertain.

Des recettes en progression limitée dans un contexte encore incertain

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 confirme un contexte budgétaire exigeant pour les communes et intercommunalités.

Si les recettes globales des collectivités devraient progresser d'environ +1,4 % (soit +4,2 milliards € au total), cette hausse reste modérée au regard de l'inflation et de l'évolution des charges locales. Autrement dit, les collectivités disposeront de plus de recettes en valeur, mais moins de marges en pouvoir d'achat réel

Cette situation s'explique par plusieurs évolutions structurelles :

- La trajectoire de **suppression progressive de la CVAE** (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), désormais fixée à **l'horizon 2028** au lieu de 2030, réduit encore un peu plus **l'autonomie fiscale du bloc communal**.
- En parallèle, la **TVA** – qui est devenue la principale ressource de remplacement – évolue moins vite que prévu, car l'inflation ralentit. Résultat : les communes verront leurs recettes progresser, mais moins fortement que leurs dépenses.

Des concours financiers de l'État globalement stables

Le **montant total des transferts financiers de l'État** aux collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions) atteindra environ **155 milliards €** en 2026, soit une hausse d'environ **+2 %** par rapport à 2025.

La mission budgétaire « Relations avec les collectivités territoriales », qui regroupe les principales dotations (DGF, DSIL, etc.), représente à elle seule **près de 53,5 milliards €** en crédits de paiement. Cette stabilité apparente masque toutefois des ajustements importants dans la composition des aides et dotations.

Des soutiens à l'investissement en réorganisation

Le PLF 2026 engage une réorganisation et un pilotage plus intégré des dotations d'investissement de l'État (DETR, DSIL et Dotation Politique de la Ville incluant la DSID), sans retenir la fusion juridique au sein d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires initialement envisagée.

Cette évolution s'inscrit dans une logique de ciblage renforcé des projets prioritaires, qu'ils relèvent des territoires ruraux, urbains ou des enjeux de transition écologique. Elle s'accompagne néanmoins d'une contraction des enveloppes disponibles en 2026, incitant les communes à anticiper davantage leurs projets d'investissement et à renforcer la recherche de cofinancements, notamment régionaux et européens.

Tableau de synthèse des dotations (en M€)

Programme	Dotation 2025	Dotation 2026	Évolution 2025–2026
DETR	1 046	1 046	Stable
DPV	150	150	Stable
Autres dispositifs	632	632	Stable
TOTAL	1 828	1 828	Stable

Les enveloppes en autorisations d'engagement pour DETR, DSIL, DPV et DSID sont maintenues à des niveaux équivalents en 2026 par rapport à 2025.

Des leviers environnementaux plus contraints

Le **Fonds vert**, qui finançait jusqu'ici des projets de rénovation énergétique, de biodiversité ou d'adaptation au changement climatique, voit son enveloppe **réduite à 650 millions €**, contre 1,15 milliard € précédemment. Cette baisse traduit un redéploiement et une recentralisation partielle des crédits environnementaux au profit des dispositifs d'investissement pilotés par l'État.

Des mécanismes techniques de compensation à surveiller

Le **Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)**, qui rembourse une partie de la TVA payée par les collectivités sur leurs investissements, atteindra **7,866 milliards € en 2026** (+213 millions €).

Cependant, les **modalités d'éligibilité et de versement du FCTVA évoluent en 2026**, ce qui impose une vigilance accrue quant au calendrier et à la nature des dépenses pouvant être compensées.

Le Gouvernement prévoit en effet la fin des régimes différenciés de versement (N, N+1 ou N+2) au profit d'un **retour au droit commun, fondé sur les dépenses réalisées deux ans auparavant (régime N-2)**.

Concrètement, cela signifie que :

- les dépenses d'investissement engagées en 2025 donneraient lieu à un versement en 2027 ;
- les dépenses réalisées en 2026 seraient remboursées en 2027 ou 2028.

Observation : Cette évolution pourrait entraîner une année de transition en 2026, au cours de laquelle aucun versement de FCTVA ne serait perçu. Les collectivités devront donc anticiper cet effet de décalage dans leur plan de trésorerie et leur programmation d'investissement.

- **Quelques informations fiscales**

- **Fixation des montants de l'imposition forfaitaire sur les pylônes :**

Les montants de l'IFP évoluent chaque année en fonction de la variation nationale du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Pour 2026, les montants seront calculés à partir de ceux de 2025, corrigés du coefficient de variation entre 2024 et 2025.

Impact ROB : évolution attendue des recettes IFP, à ce stade non chiffrable dans l'attente de l'arrêté.

- **Mise à jour des tarifs d'IFER :**

Les tarifs IFER sont revalorisés annuellement selon l'inflation hors tabac.

Pour 2026, le taux prévisionnel retenu dans le PLF est de +1,3 %.

Impact ROB : hausse mécanique et modérée des recettes IFER (+1,3 % à périmètre constant)

- **Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement :**

La valeur forfaitaire servant de base au calcul de la taxe d'aménagement est indexée sur l'ICC du 3^e trimestre de l'année n-1. L'ICC du T3 2025 (2056) est en baisse de 4,1 % sur un an.

Dans l'attente du décret, la valeur forfaitaire 2026 serait de : 1 011 € / m² en Île-de-France et 892 € / m² hors Île-de-France

Impact ROB : baisse prévisionnelle de l'assiette de la taxe d'aménagement, pouvant entraîner une diminution des recettes d'urbanisme en 2026, à taux constants.

Sources et références utilisées

Les données, analyses et informations présentées dans le présent rapport sont arrêtées à la date du 23 janvier 2026. Elles tiennent compte de la version initiale du projet de loi de finances pour 2026, telle que présentée au Sénat le 15 octobre 2025, ainsi que de sa version définitive adoptée par le recours à l'article 49.3 de la Constitution. Les éléments exposés demeurent ainsi globalement pertinents, tout en intégrant les ajustements et nuances résultant de l'adoption définitive du PLF 2026.

III Mesures législatives et réglementaires

La loi spéciale : chronologie des faits



14/10/2025

Dépôt du projet de loi de finances (une semaine après le délai légal)

24/10/2025 Début de l'examen à l'Assemblée nationale (AN) en séance publique

22/11/2025 Rejet de la première partie et transfert au Sénat

27/11/2025 Début de l'examen au Sénat en séance publique

04/12/2025 Adoption de la première partie par le Sénat

15/12/2025 Adoption du PLF par le Sénat en première lecture

19/12/2025 Échec de la Commission mixte paritaire (CMP)



26/12/2025

Promulgation de la loi spéciale (art. 47 Constitution et 45 LOLF)

29/12/2025 **Promulgation du décret n°2025-1397 portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics**



30/12/2025

Promulgation de deux circulaires de mise en œuvre du décret :

- **Circulaire interministérielle** relative à la mise en œuvre du décret de services votés à compter du 1^{er} janvier 2026 : mise en place d'une régulation budgétaire renforcée

- **Circulaire** relative à la gestion budgétaire de l'État et des organismes publics et opérateurs financés par l'État pendant la période des services votés en 2026



13/01/2026

- Reprise de l'examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 à l'AN - Commission des finances les 8 et 9 janvier - Séance publique du 13 au 23 janvier

- Deuxième lecture au Sénat **sans doute à partir du 26 janvier**

- Possibilité d'un texte définitif dans la **première quinzaine de février**



2. Orientations budgétaires **2026** placées sous la prudence

La préparation du budget 2026 s'inscrit dans un contexte national particulièrement contraint et instable, illustré par le recours, le 20 janvier dernier, à **l'article 49.3 sur la première partie du projet de loi de finances**. Cette situation traduit les tensions qui pèsent aujourd'hui sur les finances publiques et appelle, pour les collectivités locales, à une vigilance accrue.

Le texte actuellement en discussion confirme le maintien de la dotation globale de fonctionnement à son niveau de 2025, mais il acte également un effort significatif demandé aux collectivités territoriales, évalué à près de 2 milliards d'euros au niveau national. Si le risque d'une baisse brutale des dotations a été écarté, le cadre financier reste durablement contraint et limite les marges de manœuvre locales.

Dans ce contexte, la responsabilité des élus locaux est plus que jamais engagée. Monsieur le Maire, a rappelé la nécessité d'une approche prudente et réaliste dans la définition des orientations budgétaires pour 2026.

Cette prudence n'est pas synonyme d'immobilisme, mais traduit la volonté de préserver la soutenabilité financière de la commune tout en garantissant la continuité du service public et la poursuite des projets essentiels au territoire.

Dans un environnement incertain et encore évolutif, la direction générale travaille aux côtés des élus pour :

- anticiper les impacts concrets des décisions nationales sur les finances locales ;
- identifier les leviers d'action permettant d'ajuster les recettes, de maîtriser les dépenses et de sécuriser la trajectoire financière ;
- construire plusieurs scénarios budgétaires afin d'éclairer les choix politiques à venir ;
- s'appuyer sur les expériences et bonnes pratiques d'autres collectivités confrontées aux mêmes contraintes.

Le rapport d'orientations budgétaires soumis aujourd'hui au débat s'inscrit pleinement dans cette démarche. Il ne constitue pas un document figé, mais un outil d'aide à la décision, destiné à partager un diagnostic, à poser un cadre, et à ouvrir le débat sur les priorités du mandat à venir.

Ce débat est conduit en amont des élections municipales de mars 2026. Le budget proposé a toutefois été conçu de manière à préserver des marges de manœuvre, afin de laisser à la future équipe municipale la capacité d'exercer pleinement ses choix et de mettre en œuvre ses priorités.

2.1. Cadrage budgétaire

L'objectif pour 2026 est de préserver une situation financière saine et équilibrée.

Concrètement, il s'agit de maintenir une capacité d'autofinancement solide, autour de 900 000 € au minimum, avec un objectif idéal d'environ 1,2 million d'euros.

Dans le même esprit, la commune veillera à garder une capacité de désendettement inférieure à 4,5 ans, soit un niveau comparable à celui des communes de même taille (entre 3 500 et 5 000 habitants).

Nous avons donc opté pour le **scénario prudent qui laissera un champ d'action possible pour les élus du prochain mandat et qui paraît le plus adapté et équilibré.**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
(1) Evolution Dépenses	- 9 %	-44%
(2) Evolution Recettes	+ 7 %	-45%

2.2. Évolution et prospective des dépenses et des recettes de fonctionnement

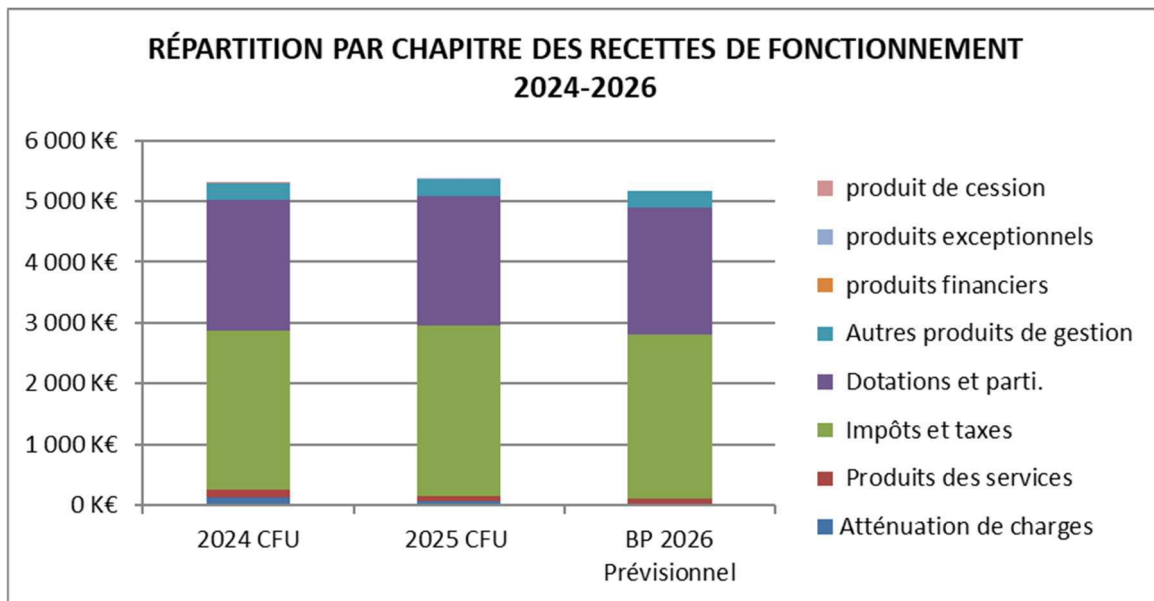
Vue générale

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES							
		2024 CFU	BP 2025	2025 CFU	Taux de réalisation	BP 2026 Prévisionnel	Ecart BP N/N-1
Dépenses réelles		4 086 391.06	4 741 437.65	4 134 703.97	87%	4 335 000.00	-9%
chapitre 011	Chg à caractère général	1 551 601.96	1 555 200.00	1 477 986.34	95%	1 500 000.00	-4%
chapitre 012	Chg de personnel	1 883 688.21	2 033 690.00	1 969 196.68	97%	2 158 000.00	6%
chapitre 014	Atténuation de produits	148 835.00	149 000.00	146 584.00	98%	145 000.00	-3%
chapitre 65	Autres charges de gestion courant	409 450.80	866 561.65	434 392.59	50%	435 000.00	-50%
chapitre 66	Charges Fi.	92 665.09	135 986.00	106 544.36	78%	97 000.00	-29%
chapitre 67	Charges exceptionnelles	150.00	1 000.00	-	0%	-	
674	Virement budget annexe et régie	-	-	-		-	
675	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	-	-	-		-	
chapitre 68	DAP	-	-	-		-	
<i>part masse salariale</i>		<i>46%</i>	<i>48%</i>	<i>50%</i>	<i>0%</i>		
Dépenses d'ordre		626 763.20	832 675.55	817 622.42	98%	800 000.00	-
chapitre 023	Vir. Section invest	-	14 509.55	-		-	-
chapitre 042	Opé. Ordre transferts entre sectio	626 763.20	818 166.00	817 622.42		800 000.00	-
-	Opérations d'ordres	-	-	-		-	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 713 154.26	5 574 113.20	4 952 326.39	89%	5 135 000.00	-8%

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES							
		2024 CFU	BP 2025	2025 CFU	Taux de réalisation	BP 2026 Prévisionnel	Evolution BP N/N-1
Recettes réelles		5 310 609.85	4 818 940.74	5 336 679.82	111%	5 170 000.00	7%
chapitre 013	Atténuation de charges	138 597.64	56 000.00	56 887.75	102%	20 000.00	-64%
chapitre 70	Produits des services	122 109.71	82 700.00	84 461.75	102%	80 000.00	-3%
chapitre 73	Impôts et taxes	2 599 679.15	2 445 500.00	2 811 714.03	115%	2 700 000.00	10%
chapitre 74	Dotations et parti.	2 165 050.51	1 983 000.00	2 115 929.36	107%	2 100 000.00	6%
chapitre 75	Autres produits de gestion	267 417.62	251 740.74	260 378.63	103%	270 000.00	7%
chapitre 76	produits financiers	28.08	-	28.08		-	0%
chapitre 77	produits exceptionnels	17 727.14	-	7 280.22		-	0%
775	produit de cession	13 500.00	-	-		-	0%
chapitre 78	RAP	-	-	-		-	0%
<i>Part des produits fiscaux dans les recettes de fonctionnement</i>		<i>49%</i>	<i>51%</i>	<i>53%</i>		<i>52%</i>	<i>0%</i>
Recettes d'ordre		-	-	-		-	-
chapitre 042	Opé. Ordre transferts entre sections	-	-	-		-	-
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 310 609.85	4 818 940.74	5 336 679.82	111%	5 170 000.00	7%

Pour continuer à faire face à l'augmentation des coûts des services publics de proximité — comme l'entretien du patrimoine et des bâtiments communaux, ou encore les aménagements nécessaires au cadre de vie (crèche, voirie, espaces publics) — tout en soutenant l'attractivité et le développement touristique de la commune,

Les recettes de fonctionnement



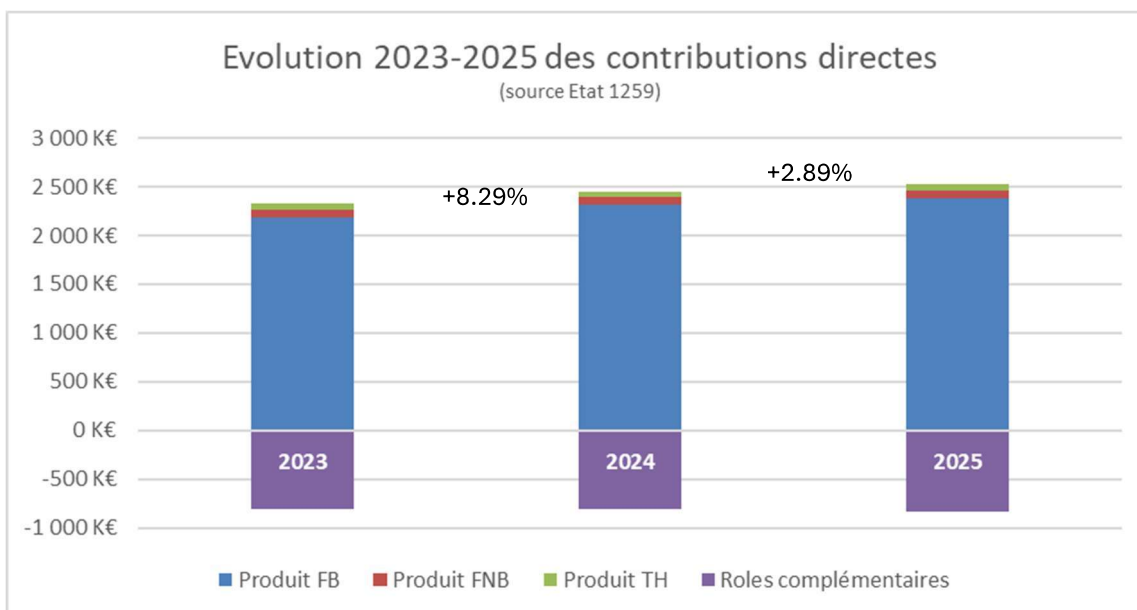
2.2.1. Recettes fiscales

Impôts et taxes

Le poste impôts et taxes 3 angles d'analyse :

- **Contribution directe**
- **Versement des AC, DSC, FPIC**
- **Autres impôts et taxes : TICFE**

Evolution du produit des contributions directes



Le graphique représente l'évolution de TH, TFP, TFNB. La ville de Domfront en Poirais dispose d'un réel pouvoir de taux sur les 3 taxes ménages. Elle peut donc décider librement de voter le taux pour chaque taxe. Le poids des contributions directes au sein des recettes réelles de fonctionnement ressort alors à hauteur de 53% en 2025 contre 49% en 2024. La part des produits fiscaux dans les recettes de fonctionnement 2026 est estimée à 52%.

Les phénomènes qui expliquent cette hausse :

- L'effet de base : c'est-à-dire la variation des bases fiscales qui évoluent chaque année. Les bases fiscales exprimées en euros évoluent de 2 manières
 - o Evolution LFO
 - o Variation physique des bases : cette évolution correspond aux possibles constructions nouvelles sur le territoire de la Ville ou encore des nouveaux occupants etc.

Ces éléments seront présentés plus amplement lors du vote du budget.

2.2.2. Produits des services et autres

Analyse des reversements de la CDC Domfront Tinchebray

Comme vu lors du dernier conseil municipal, le rapport de la CDC

Composition de ces reversements :

- Attribution de compensation (AC)
- Dotation de solidarité communautaire
- Fonds de péréquations de ressources intercommunales et communales (FPIC)

Ces ressources dites fiscales ne sont pas maîtrisées par la Ville de Domfront en Poiraise comme les contributions fiscales (les trois taxes ménages).

En effet, l'attribution de compensation est figée, il faut attendre une révision CLECT non prévue à ce jour.

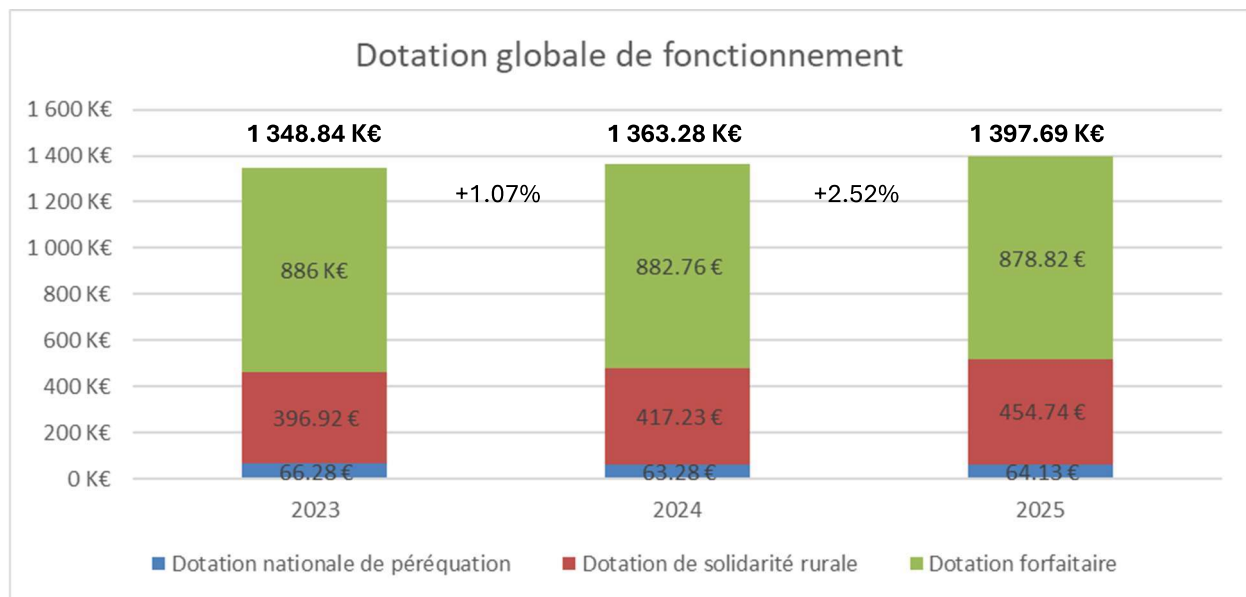
La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est votée par la CDC chaque année en conseil communautaire

FPIC est reversé selon des critères qui peuvent évoluer à la discrétion du conseil communautaire également.

2.2.3. Dotations

Evolution de la DGF

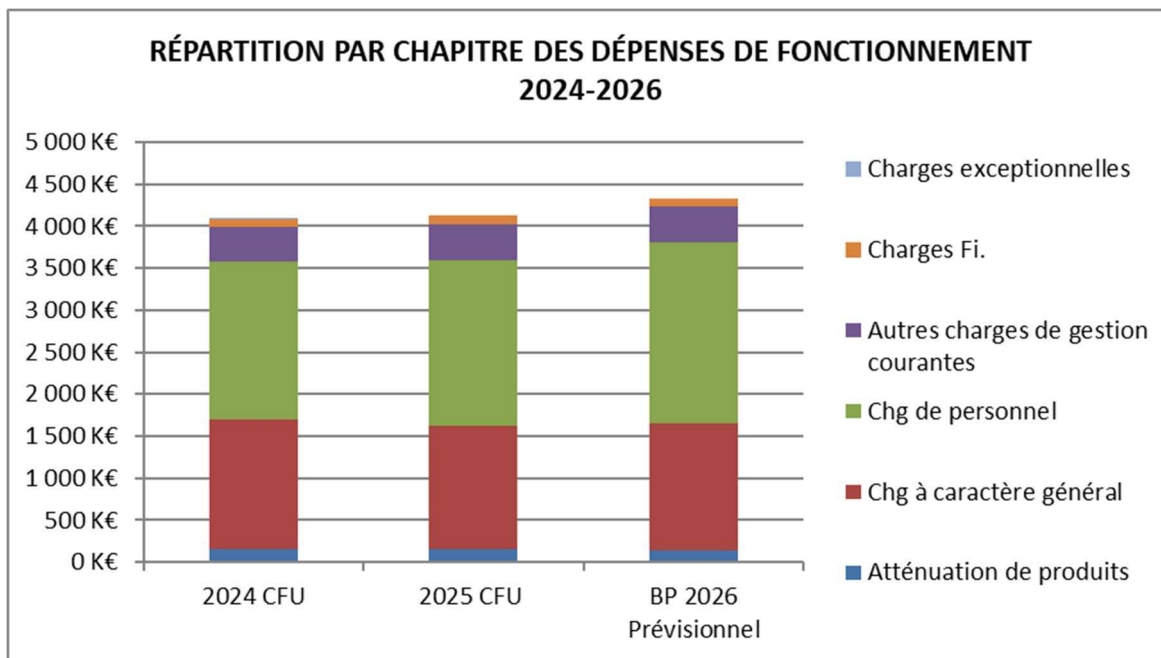
La DGF de la commune est composée de 3 composants :



Les dépenses de fonctionnement

Avant toute analyse financière détaillée, il est utile d'examiner la manière dont les différentes charges se répartissent au sein des dépenses totales sur les années précédentes. Cela permet d'identifier d'éventuelles rigidités, c'est-à-dire des dépenses difficiles à réduire et qui peuvent limiter la capacité d'action de la collectivité.

Le graphique ci-dessous illustre précisément cette évolution : il présente la structure des charges de fonctionnement sur l'ensemble du précédent mandat ainsi que pour les années à venir. Cette représentation permet de visualiser rapidement les postes de dépenses qui pèsent le plus et d'anticiper les marges de manœuvre futures.

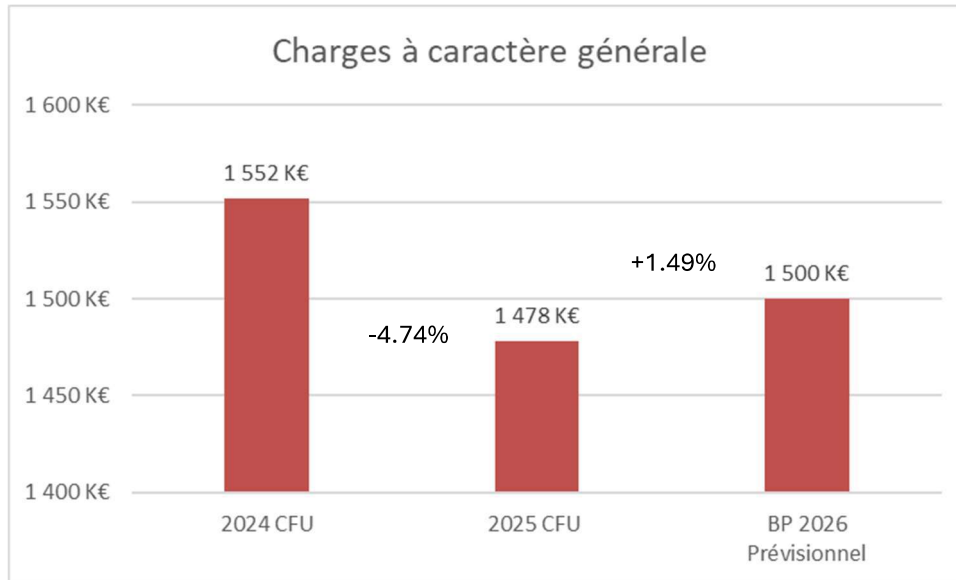


Globalement stable, les **charges de personnel représentent environ 50 %** du total des dépenses, tandis que les charges à caractère général en constituent près de 35 %. Les autres **charges de gestion courante restent limitées, en dessous de 10 %**. À noter également que les **charges financières demeurent faibles, autour de 2.24 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour apprécier **la capacité d'une collectivité à agir sur sa section de fonctionnement**, on observe généralement **le taux de rigidité**. Ce taux mesure la part des dépenses incontournables dans les recettes réelles de fonctionnement. Il additionne, au numérateur, les charges de personnel, les charges financières, les contributions obligatoires (dont SDIS, syndicats intercommunaux, SPL) ainsi que les subventions imposées (comme celles au CCAS). Plus ce taux est élevé, plus les dépenses sont « rigides », donc moins la collectivité dispose de marges de manœuvre.

S'agissant de la Ville de Domfront en Poiraise, le **taux de rigidité moyen constaté ces dernières années est d'environ 43 %**, avec une évolution stable. Ce **niveau reste inférieur au seuil d'alerte fixé à 52 % par la DGFIP**, seuil au-delà duquel la rigidité est jugée préoccupante. Cela signifie qu'un peu plus de la moitié des recettes de fonctionnement est absorbée par des dépenses obligatoires, limitant la capacité d'action de la commune. **Face à la tendance nationale, Domfront en Poiraise demeure en dessous du seuil de 52 %**.

2.2.4. Les charges à caractères générales (Chap. 011)



De façon générale, ce poste a baissé de plus de 4% entre 2024 et 2025, même si une légère hausse apparaît à partir de 2026. Cette augmentation s'explique par une hausse du coût des assurances, de la taxe foncière et une augmentation de la maintenance et d'entretiens et réparations de bâtiments et voirie du fait notamment de régularisations des années précédentes.

2.2.4.1. Service Technique

Travaux réalisés en 2025 (Charges à caractère général) et dépenses récurrentes prévues pour 2026



L'année 2025 a été marquée par une activité soutenue des services techniques, avec de nombreux travaux engagés au titre des charges à caractère général, tant en entretien courant qu'en interventions sur le patrimoine communal.

Dès janvier, la collectivité a mené des campagnes de reprises d'enrobés, de réhabilitation de mobiliers urbains et de mise en état des équipements (bancs publics, oratoire, gîte, skate-park, locaux associatifs). Ces opérations ont été complétées par des travaux saisonniers récurrents : tailles, rempotages, démontage des décorations de Noël, curage de fossés et entretien des chemins.

Au fil des mois, les équipes ont assuré l'entretien des bâtiments scolaires (peinture, carrelage, pose

de radiateurs, travaux de petite maintenance), la remise en état des voiries (pavés, file d'eau, campagnes d'enrobés), l'aménagement d'espaces publics (pose de barrières, potelets, panneaux, réparations diverses) ainsi que l'entretien paysager régulier : élagages, tailles d'arbustes et massifs, plantations de printemps puis d'automne, fleurissement, évacuation de branches et travaux de talus.

Les manifestations communales et estivales ont également mobilisé les agents : préparation logistique, installation de barrières, stands, signalétique, manutention et interventions sur les sites d'accueil du public (foire des Rameaux, Rencontres musicales, animations estivales, Médiévales...). Parallèlement, d'autres chantiers structurants ont été menés : interventions sur les équipements sportifs (terrains de foot, but, rampes d'accès, enrobé tennis...), remise en état de différents bâtiments (centre administratif, ateliers techniques), aménagements en entrée de ville, ainsi que des opérations de sécurisation (pose de clous, barrières, grillages).

Enfin, la fin d'année a été consacrée aux travaux préparatoires hivernaux : plantation des chrysanthèmes, mise en place des décorations de Noël, vidange du camping, nettoyage complet de l'église Notre-Dame, interventions sur les cimetières, consolidations diverses en voirie et mobilier urbain.

Ces dépenses représentent les interventions indispensables au maintien en état du patrimoine communal et à la continuité du service public local.

2.2.4.2. Service Population : Etat civil, Urbanisme, France Services

L'évolution des charges à caractère général constatée sur les exercices 2024 et 2025 s'explique principalement par les **moyens généraux mobilisés par le service Population**, dont les missions couvrent l'**état civil**, l'**urbanisme** et l'**accueil des usagers**.

Évolution de l'activité administrative et funéraire entre 2024 et 2025

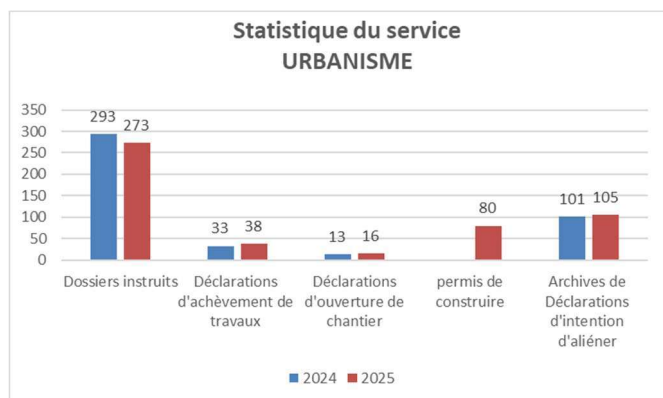
		2024	2025
Documents administratifs	Cartes nationales d'identité	1 580	1 326
	Passeports	805	657
		2 385	1 983
Concessions de cimetières	Concessions 30 ans	18	27
	Concessions 50 ans	6	2
	La Haute Chapelle		
	Concessions 50 ans		
	Colombarium 15 ans		1
	Colombarium 30 ans		2
	Colombarium 50 ans	20	
	Cavernes 15 ans	20	1
	Cavernes 30 ans		2
		64	35

d'identité, passeports) que pour l'instruction des dossiers d'urbanisme (déclarations, permis de construire, archives).

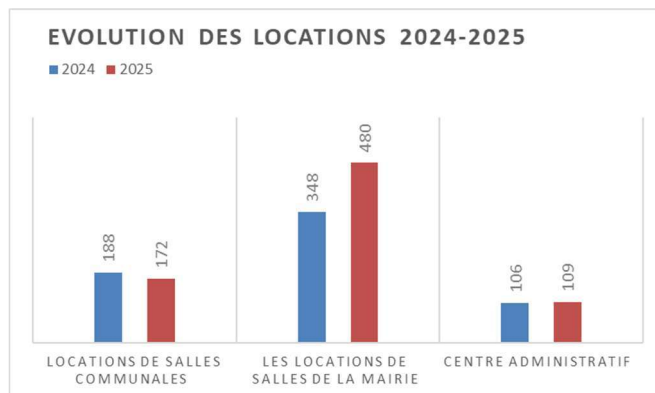
Malgré une légère baisse de certains volumes entre les deux exercices, l'intensité de l'activité justifie le maintien des moyens de fonctionnement courants (fournitures administratives, affranchissements, outils numériques et prestations associées).

Par ailleurs, l'activité funéraire, notamment en matière de **concessions de cimetières**, connaît une évolution mesurée mais continue, générant des charges de gestion récurrentes. Les recettes associées aux cimetières ainsi qu'au service urbanisme demeurent **globalement stables**, sans variation significative sur la période.

Une **évolution structurelle majeure du service** est intervenue à compter du **18 novembre 2025** à savoir l'**obtention de la labellisation officielle**.



Cette nouvelle mission renforce le rôle de proximité du service Population et élargit le périmètre d'intervention au bénéfice des usagers.



Les statistiques d'activité 2024 et 2025 traduisent un **niveau d'activité soutenu**, tant pour la délivrance des documents administratifs (cartes nationales

Pour l'exercice 2026, cette évolution se traduira principalement par une **augmentation des charges de personnel**, liée à la mobilisation renforcée des agents et à l'organisation du service. En revanche, l'impact sur les **moyens généraux restera limité**, les locaux, équipements et outils existants étant majoritairement mutualisés.

Par ailleurs, le service Population sera **fortement mobilisé dès le début de l'année 2026**, notamment dans le cadre de l'organisation des **élections municipales** et du **recensement de la population**, deux opérations réglementaires exigeantes en termes de coordination et de charge de travail. Néanmoins, dans un objectif de maîtrise budgétaire, il est proposé de **maintenir les crédits des postes de dépenses courants**, sans augmentation structurelle des charges à caractère général.

Enfin, un **poste de dépense significatif** est à anticiper avec le **lancement du marché de relevage des tombes**, inscrit dans la **programmation pluriannuelle des investissements (PPI)** et présenté dans la partie dédiée. Cette opération répond à des enjeux de conformité réglementaire et de gestion durable du patrimoine funéraire communal.

2.2.4.3. Service Culture : Saison estivale, Médiathèque, Micro-folie



La fin de l'année 2025 a été marquée par le départ du responsable du service Culture, Monsieur Culture, Julien THEZE.

Il convient de rappeler plusieurs temps forts ayant ponctué l'exercice 2025, qui justifient la consommation des crédits dans une logique de gestion attentive et responsable, avec une recherche constante de financements extérieurs afin de rendre la culture accessible au plus grand nombre de Domfrontais.

Les principales actions menées par le service culture, pour l'année 2025 sont notamment les marchés gourmands, Cités en Musiques, Saison culturelle partagée, Festival des Racontarts et Festival Regards.




QUELQUES CHIFFRES

Plus de 1000 visiteurs en un an

363 élèves en visite en 6 mois

532 visiteurs en 6 mois

**Des ateliers créatifs les samedis
différents chaque mois**



QUELQUES CHIFFRES

27 412 documents prêtés en 2025

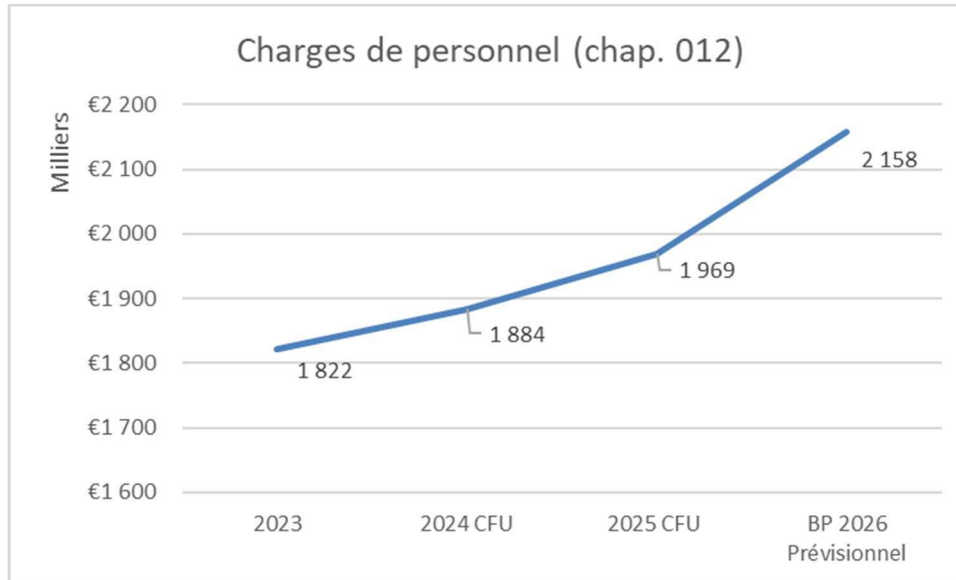
Des rendez-vous réguliers :

- ***Les lectures du mercredi***
- ***Les ateliers créatifs***

& L'accueil du public en continu

2.2.5. La masse salariale (Chap. 012)

Cette présentation s'appuie à la fois sur une analyse rétrospective des évolutions constatées depuis 2023 et sur une vision prospective jusqu'en 2030.



Nature comptable	2025	2026	2027	2028	2029	2030
☒ Budget principal - Chapitre 012	1 747 332,35	2 093 898,50	1 989 102,37	2 030 076,71	2 037 582,88	2 049 570,77
☒ Budget principal - Chapitre 65	113 755,01	113 789,04	113 789,04	113 789,04	113 789,04	113 789,04
Totaux	1 861 087,36	2 207 687,54	2 102 891,41	2 143 865,75	2 151 371,92	2 163 359,81

Entre 2023 et 2026, la masse salariale de la Ville de Domfront-en-Poiraie progresse de **18.43 %**. Cette évolution, analysée au regard du nombre d'ETP mobilisés et du coût moyen d'un ETP rapporté à l'ensemble des charges de personnel, traduit un choix politique assumé : adapter les moyens humains de la collectivité aux besoins du territoire et aux exigences croissantes du service public local.

Cette progression résulte à la fois de **facteurs exogènes**, sur lesquels la collectivité ne dispose d'aucune marge de manœuvre, et de **facteurs endogènes**, liés aux décisions de gestion et d'organisation prises par la Ville.

Facteurs exogènes

Parmi les **facteurs exogènes** figure notamment l'évolution des taux de cotisation à la **CNRACL**, qui impacte mécaniquement le niveau des charges de personnel **+3% par an sur la période 2025 à 2027**.

Facteurs endogènes

Les **facteurs endogènes** relèvent quant à eux d'une gestion anticipée et structurée des ressources humaines. Ils comprennent en particulier l'**effet en année pleine des recrutements intervenus en cours d'année 2025**, dont l'impact financier se traduit pleinement en 2026, ainsi que les **périodes de tuilage** nécessaires à la continuité du service public, notamment lors des remplacements ou des transmissions de compétences.

Par ailleurs, cette évolution intègre également des dépenses dites « **hors flux** », correspondant aux personnels mis à disposition, aux renforts ponctuels de prestataires extérieurs, au recours à des intermittents du spectacle, à l'accueil d'apprentis, ainsi qu'aux coûts liés à la protection et à la prévention de la santé des agents (assurance du personnel, médecine du travail).

Des mises à disposition et renforts au service des projets structurants, de la cohésion sociale et du rayonnement culturel

Afin de mettre en œuvre efficacement ses politiques publiques et de conduire des projets structurants pour l'avenir du territoire, la Ville s'appuie sur des personnels mis à disposition ainsi que sur des renforts ciblés, mobilisés en fonction des besoins du service technique.

À ce titre :

- **la cheffe de projet « Petite Ville de Demain » (PVD)** ainsi qu'un agent technique, mis à disposition par la Communauté de communes Domfront-Tinchebray, accompagnent la Ville dans la conduite de ses projets de revitalisation. Après prise en compte des subventions, la participation financière annuelle de la Ville s'élève à environ 17 716,58 € ;
- **dans une logique d'inclusion et de cohésion sociale**, la Ville recourt aux structures **PHÉNIX, AIFR, et Fondation Anaïs** pour l'emploi de salariés en insertion sociale. Cet engagement représentait environ 180 k€ en 2025, traduisant le soutien de la collectivité aux publics les plus éloignés de l'emploi. Pour 2026, les crédits correspondants seront en diminution du fait de la stagiairisation de trois salariés PHÉNIX intervenue en janvier 2026 ;
- par ailleurs, **le service Culture fait appel à des intermittents du spectacle** afin de permettre le rayonnement culturel de la Ville et le développement du spectacle vivant sur le territoire, pour un montant annuel d'environ 5 500 €.

Des mises à disposition par la Ville contribuant à la maîtrise de la masse salariale

La Ville met également certains de ses agents à disposition d'organismes partenaires. Ce dispositif permet de **répartir les charges de personnel** et de **réduire le coût net supporté par la commune** en matière de masse salariale.

Ainsi, en 2025, les dépenses nettes de personnel de la Ville s'établissent à environ **1 978 000 €**, après déduction des reversements perçus au titre des mises à disposition :

- **22 k€** versés par la SPL au titre du personnel affecté au camping ;
- **5.7 k€** versés par la SPL pour la mise à disposition d'un agent technique pour l'entretien des espaces verts ;
- **6,8 k€** versés par les Syndicats des eaux pour la mise à disposition du responsable comptable.

Par ailleurs, depuis 2023, la Ville supporte le coût de l'absentéisme lié à trois agents placés en **congé de longue durée (CLD)** ou en **CITIS**, représentant une charge annuelle d'environ **105 k€**. L'assurance statutaire souscrite auprès de **WTW** permet un remboursement d'environ **46 k€**, pour une cotisation annuelle de **96 k€**, laissant ainsi un reste à charge significatif pour la collectivité.

Autres éléments explicatifs de l'évolution de la masse salariale

Couverture statutaire

L'année 2026 sera marquée par une « année blanche » en matière de couverture statutaire, en l'absence de lancement d'un appel d'offres en 2024/ début 2025 pour le renouvellement du contrat. L'impact financier demeurera toutefois limité, l'un des agents concernés faisant valoir ses droits à la retraite au 1er mars 2026.

Dans ce contexte, le coût de l'absentéisme pour l'exercice 2026 est estimé à environ 90 k€, un niveau maîtrisé au regard des exercices précédents.

Conformément aux décisions actées lors du conseil municipal de décembre 2025, la Ville :

- participe à l'appel d'offres lancé par le CDG de l'Orne en vue de la souscription d'une assurance statutaire à compter de 2027 ;
- a procédé à la création de trois postes d'agents techniques au titre de l'inclusion sociale, pourvus par trois salariés PHÉNIX.

Il reste à créer deux postes dédiés au dispositif France Services.

Gestion des carrières

L'augmentation de la masse salariale constatée en 2025, dont l'impact se traduira en année pleine en 2026, s'explique également par une gestion active et rigoureuse des carrières des agents. Le suivi et l'évolution des parcours professionnels constituent des axes majeurs de la politique de ressources humaines.

À ce titre, les avancements d'échelon sont systématiquement mis en œuvre et notifiés au plus tard le mois suivant leur date d'effet.

En complément de cette mesure réglementaire, plusieurs dispositifs d'évolution de carrière sont mobilisés : avancement de grade au choix, avancement après examen professionnel et promotion interne.

Ces dispositifs sont appliqués au sein de la Ville en fonction des besoins des services et des orientations définies par le Président du CDG 61.

En 2025, 7 agents ont bénéficié d'un **avancement de grade**.

Pour l'année 2026, la Ville envisage de présenter des dossiers de **promotion interne** pour un ou plusieurs agents, en fonction des besoins des services et des possibilités réglementaires.

La promotion interne constitue un levier de valorisation des parcours professionnels et d'adaptation des compétences aux évolutions des missions communales. Les dossiers devront être constitués exclusivement à partir du dossier dématérialisé mis à disposition par le CDG 61, dans la rubrique *Gestion des carrières – Déroulement de carrière – Promotion interne*. Les conditions d'éligibilité sont définies par le CDG 61 et consultables sur son site internet. Les propositions de la Ville s'inscriront strictement dans le cadre des grades ouverts au titre de l'année 2026, après application des quotas ou des clauses de sauvegarde.

Par ailleurs, la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion viendra formaliser le principe de l'avancement de grade au choix au sein de la collectivité. Ce document devra être rédigé et présenté avant la fin du premier semestre 2026.

2.2.6. Autres gestions de charges courantes (chap. 65)

Subvention aux associations

Concernant les subventions aux associations locales, une maîtrise des montants versés est observée. Il est proposé de laisser libre choix à la prochaine mandature, pour le budget 2026 et les années à venir, de maintenir ou non l'enveloppe actuelle, tout en tenant compte que ces associations jouent un rôle essentiel dans la dynamisation de la ville et contribuent au bien-être de ses habitants.

2.2.7. Indemnités Elus (chap. 65)

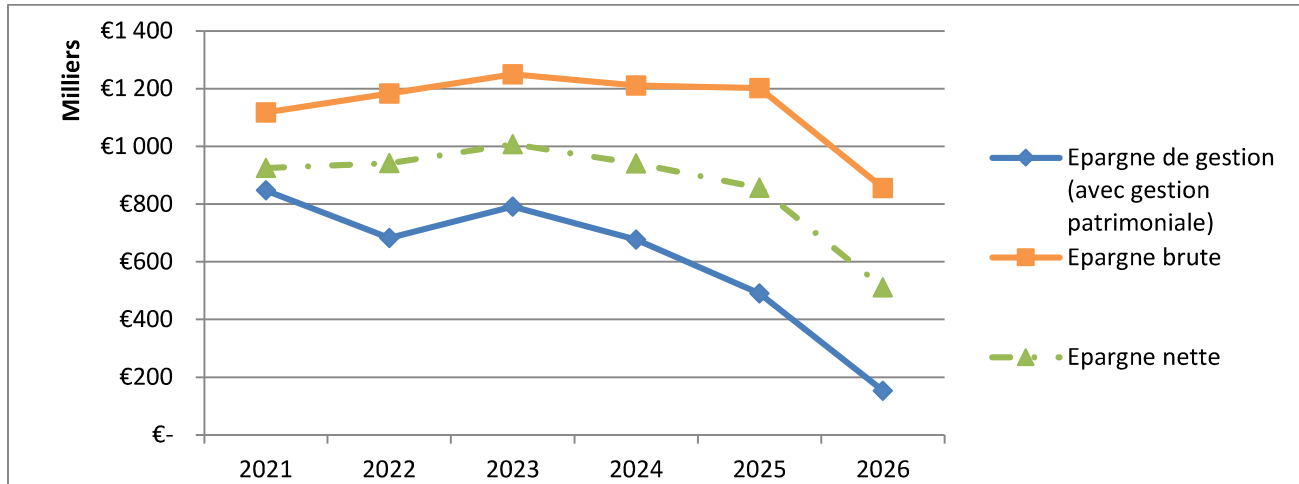
Au titre de l'exercice 2026, à la suite de l'adoption du nouveau statut des élus, il est proposé de procéder à une révision des indemnités des élus à la hausse.

Toutefois, il a été décidé que cette révision relèvera de la compétence de la nouvelle mandature, lors de l'installation du conseil municipal prévue en mars 2026, et fera, le cas échéant, l'objet d'une décision modificative.

Dans cette attente, l'équipe municipale actuelle inscrit au budget primitif 2026 un montant identique à celui voté en 2025.

2.3. Capacité d'autofinancement (CAF)

L'évolution des niveaux d'épargne entre 2021 et 2026 illustre la capacité de la commune à maintenir une situation financière équilibrée malgré un contexte économique contraint.



L'épargne de gestion demeure positive chaque année, ce qui témoigne d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et d'un pilotage attentif des charges courantes.

L'épargne brute, bien qu'en légère diminution après 2024 en raison de la hausse des dépenses obligatoires, reste à un niveau satisfaisant permettant de financer une partie des investissements sans recourir excessivement à l'emprunt.

L'épargne nette suit logiquement la même tendance, avec une contraction progressive mais un redressement visible en 2026.

Cette trajectoire confirme que la commune conserve des marges de manœuvre maîtrisées, tout en poursuivant ses projets structurants et en garantissant la soutenabilité de sa stratégie financière ;

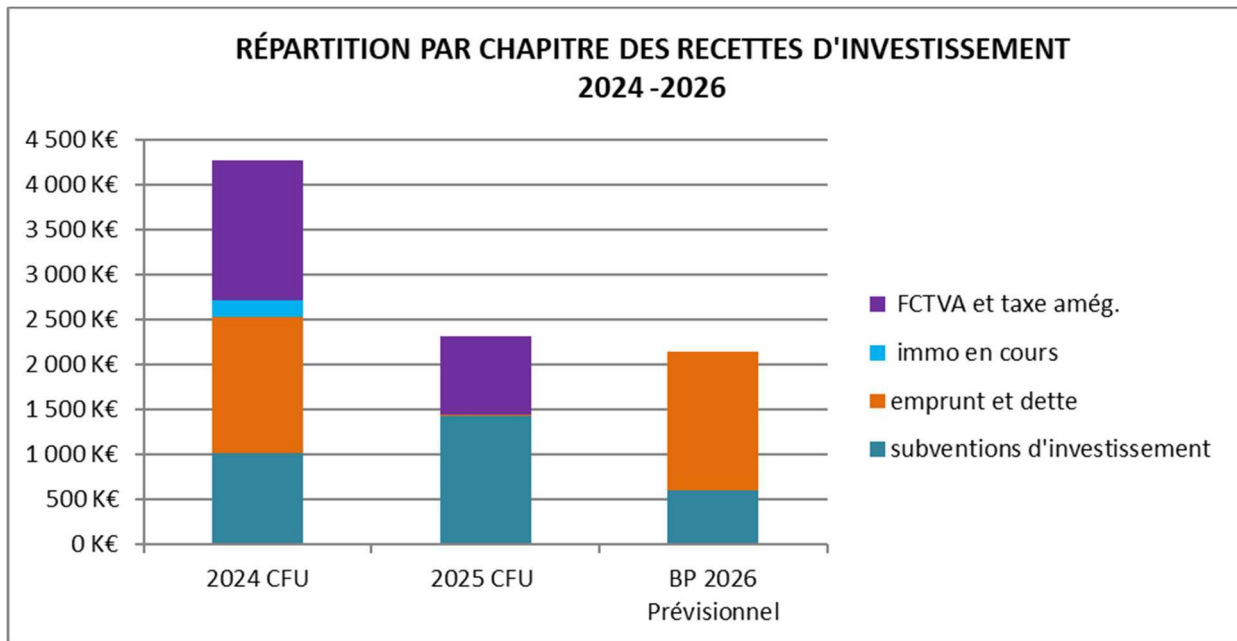
2.4. Evolution et prospective des dépenses et des recettes d'investissement

Vue générale

SECTION D INVESTISSEMENT - DEPENSES				
		2024 CFU	2025 CFU	BP 2026 Prévisionnel
Dépenses réelles		3 884 349.17	3 724 655.80	2 936 000.00
chapitre 10	dotations et fonds divers			
chapitre 13		13 419.36		
chapitre 16	Emprunts Dette	269 451.15	346 481.47	346 000.00
165	Dépôts et cautionnement	418.00	703.80	
chapitre 19	Moins value de cession			
chapitre 20	Immo incorpor.	180 664.04	124 175.31	180 000.00
chapitre 204	Subv. Versées			
chapitre 21	Immo corporelles	903 330.86	788 038.80	800 000.00
chapitre 23	Immo en cours	2 270 553.44	2 465 256.42	1 610 000.00
chapitre 26	Autres immo financières			
chapitre 27	Autres immo financières	246 512.32	-	
chapitre 4581				
Dépenses d'ordre		-	697 557.32	-
chapitre 040	Opé. Ordre transferts entre sections			
chapitre 041	Opé. Patrimoniales		697 557.32	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 884 349.17	4 422 213.12	2 936 000.00
SECTION D INVESTISSEMENT - RECETTES				
		2024 CFU	2025 CFU	BP 2026 Prévisionnel
Recettes réelles		4 266 334.70	2 322 416.80	2 136 000.00
chapitre 13	subventions d'investissement	1 010 582.73	1 421 513.61	600 000.00
chapitre 16	emprunt et dette	1 513 850.76	14 092.56	1 536 000.00
chapitre 21	Immo corporelles	175.15		
chapitre 23	immo en cours	192 616.90	13 208.13	
chapitre 27	autres immo fi.		6 162.81	
chapitre 10	FCTVA et taxe amég.	1 549 109.16	867 439.69	-
775	Plus ou moins values de cession	13 500.00	-	-
Recettes d'ordre		626 763.20	1 515 179.74	800 000.00
chapitre 021	Vir. Section fonct.	-		-
chapitre 040	transferts entre sections	626 763.20	817 622.42	800 000.00
chapitre 041	opération patrimoniales		697 557.32	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 893 097.90	3 837 596.54	2 936 000.00

Les recettes d'investissement

Cette présentation met en évidence l'évolution et la composition des recettes d'investissement entre 2024 et 2026.



On observe que les recettes sont diversifiées, combinant subventions, FCTVA, emprunts et produits liés aux opérations immobilières.

Les années 2024 et 2025 bénéficient d'un niveau élevé de subventions et de FCTVA, démontrant la capacité de la Ville à mobiliser efficacement les financements externes pour soutenir ses projets.

L'emprunt reste utilisé de manière mesurée, ciblé sur les opérations structurantes.





À partir de 2025, le volume global des recettes d'investissement diminue, traduisant une période plus calme en termes de travaux majeurs et une volonté de maîtrise financière.



Les demandes de subventions prioritaires pour 2026 ont été déposées auprès de la Sous-Préfecture (DETR et DSIL) afin de financer les cinq projets prioritaires, pour un montant total attendu de 455 479,37 €

Cette répartition équilibrée confirme que la stratégie d'investissement repose sur un panachage solide de ressources, limitant le recours à l'endettement et garantissant une gestion responsable et soutenable.

ZOOM SUR NOS FINANCEURS

	2025 CFU	2026 Notifiées	2026 Demandées
	275 130,20 €	89 091,00 €	455 479.37 €
	291 542,68 €	Projet tourisme 80% des dépenses	
	6 129,30 €		
		8 212,00 €	
Autres FFF		12 600,00 €	
TOTAL			

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la ville se décomposent en deux grandes parties : les dépenses ponctuelles et les dépenses pluriannuelles.

Le Programme pluriannuel d'investissement (PPI) de la Ville de Domfront-en-Poiraise permet de programmer les principaux projets de la commune de 2020 à 2032. Il s'appuie sur deux séquences :

- le PPI 2020–2025, qui correspond aux opérations déjà engagées ou en cours de réalisation,
- le PPI 2026–2032, qui prolonge l'effort d'investissement en fixant les priorités pour les années à venir.

En ne retenant que les dépenses d'investissement (hors recettes de subventions et FCTVA), le volume global du programme représente environ :

- **18,16 M€ sur la période 2020–2025,**
- **19,96 M€ sur la période 2026–2032,**
soit environ **38,1 M€ d'investissements cumulés sur l'ensemble 2020–2032.**

Ces montants traduisent une politique d'investissement soutenue mais graduée dans le temps, qui vise à moderniser les équipements, renforcer l'attractivité de la ville et accompagner les transitions (écologique, économique, touristique).

6.3.1. Les projets structurants par politique publique

Les projets sont regroupés en plusieurs **grands axes structurants**. Les chiffres ci-dessous correspondent aux **taux de dépenses d'investissement** par domaine.

6.3.1.1. Aménagement du territoire

L'axe « **Aménagement du territoire** » représente un total d'environ **11,70 M€** sur 2020–2032, dont **5,80 M€** sur 2020–2025 et **5,90 M€** sur 2026–2032.

Il regroupe principalement :

- Les opérations de **voirie, circulation et sécurité** (requalification d'axes structurants, aménagements de carrefours, sécurisation des déplacements),
- L'aménagement **des espaces publics** (places, cheminements piétons, stationnements, paysage),
- Les projets liés aux **mobilités douces** et à l'accessibilité.

Cet axe absorbe environ **31 % de l'ensemble des investissements 2020-2032**, ce qui montre que la mise à niveau des infrastructures et des espaces publics est une priorité forte pour le mandat et au-delà.

Modernisation des équipements de secours incendie.



Ce projet de remplacement de 5 bornes à incendie vise à moderniser les équipements de secours incendies. Localisés sur les secteurs de

- La Ménagerie - La Haute Chapelle
- 17 Rue de Saint Front
- 10 Rue Henri 1er Beauclerc
- 7 Impasse Sébastien de brossard
- Rue du Mont St Michel Intersection Route de St Gille - La Haute Chapelle

Coût net provisoire de l'opération
17 K€

Le projet pourrait bénéficier d'un financement de la DETR à hauteur de 31% et de la CAF à hauteur de 27.78%, permettant de limiter l'impact financier pour la commune.

Dans ce cadre, **l'opération prioritaire identifiée concerne le transfert et l'extension de la crèche « 1,2,3 Soleil » dans l'ancienne école Aliénor-d'Aquitaine**. Ce projet répond à un besoin croissant en matière de garde d'enfants, tout en permettant la requalification d'un bâtiment public existant.

Au-delà de son caractère social, cette opération constitue un levier essentiel d'attractivité économique et résidentielle, en facilitant l'installation et le maintien des familles, et en contribuant à la création d'emplois liés à la petite enfance.

Crèche et RPE



Coût net provisoire de l'opération
423 K€

Ce projet de réaménagement de la voirie rue du Colombier afin d'accompagner la construction de nouveaux logements et d'améliorer la desserte du quartier.

Cette opération vise à renforcer l'attractivité résidentielle de la commune et l'accueil de nouveaux ménages, en **cohérence** avec les dispositifs de revitalisation des territoires ruraux.

Le projet bénéficie d'un financement partenarial avec l'État, permettant de limiter l'impact financier pour la commune.

VOIRIE RUE DU COLOMBIER



Coût net provisoire de l'opération
145 K€

6.3.1.2. Tourisme

Le domaine « **Projet tourisme** » concentre environ **12,42 M€ d'investissements** sur la période, dont :

- **0,82 M€** sur 2020–2025,
- **11,60 M€** sur 2026–2032.

Il s'agit ici de l'axe le plus dynamique du prochain PPI, structurant pour le rayonnement du territoire. Il comprend notamment :

- La montée en gamme des **équipements et services touristiques** (hébergements, accueil, aménagements spécifiques),
- La valorisation de l'image de la ville et de son environnement (parcours, signalétique, mise en valeur des sites),
- L'articulation avec les dispositifs « **Petite Ville de Demain** » et les projets intercommunaux.

HALLE

Avant-projet en cours de finalisation 3 748 K€



Parmi les opérations emblématiques figure **la réhabilitation de l'ancien Palais de Justice**, édifice patrimonial du XIX^e siècle aujourd'hui inoccupé et fortement dégradé. Dans le cadre du projet global de développement touristique, la Ville a programmé des **travaux prioritaires de sauvegarde du bâti**, visant à « sauver les murs » et à stopper la dégradation structurelle du bâtiment.

Ces premiers travaux, indispensables à la préservation de l'édifice, **débuteront fin 2026**.

À terme, la réhabilitation complète permettra la reconversion du site en **Halle et pôle touristique structurant**, intégrant un office de tourisme, des espaces de restauration et d'animation, ainsi qu'un centre d'interprétation dédié à l'histoire médiévale de la cité. En tant que point d'entrée du centre-bourg, cet équipement jouera un rôle central dans l'affirmation de l'identité territoriale et l'accueil des visiteurs.

Avec plus d'un tiers des investissements sur 2026–2032, cet axe traduit clairement la volonté de faire du tourisme un **levier de développement économique et d'attractivité résidentielle**.

6.3.1.3. Préservation du patrimoine

L'axe « **Préservation du patrimoine** » représente environ **8,48 M€** sur 2020–2032, dont :

- **6,99 M€** sur 2020–2025,
- **1,50 M€** sur 2026–2032.

Il regroupe les travaux sur le **patrimoine bâti communal** et les édifices à forte valeur historique ou identitaire : réhabilitation, mises aux normes, sécurité, traitement des façades, confort d'usage, etc. Cet effort important en début de période traduit la nécessité de **rattraper un retard d'entretien** et de sécuriser des bâtiments emblématiques, tout en préservant l'image de Domfront-en-Poiraie comme ville patrimoniale.

TIERS LIEU AGRICOLE

Tranche 1



Coût net provisoire de l'opération

89 K€

Le projet de création d'un tiers-lieu agricole à Domfront-en-Poiraie, dont la première tranche consiste à mettre en place un espace test agricole destiné à faciliter l'installation de futurs maraîchers.

Ce dispositif vise à soutenir l'agriculture locale, encourager l'innovation économique et renforcer l'attractivité du territoire, en cohérence avec les programmes Petites Villes de Demain et de transition écologique.

Le projet, financé de manière partenariale (État, Région et commune), permet de limiter l'autofinancement communal tout en structurant durablement le développement agricole local.

6.3.1.4. Développement économique

Le volet « **Développement économique** » pèse environ **4,85 M€** au total, répartis entre :

- **4,18 M€** sur 2020–2025,
- **0,68 M€** sur 2026–2032.

Les interventions portent principalement sur des **opérations de requalification d'îlots et de rues commerçantes**, le **soutien aux activités économiques de proximité**, ainsi que sur des **aménagements destinés à consolider et diversifier l'offre de services à la population**.

Renaturation du CAL



Coût net provisoire de l'opération
98 K€

Marché formulé en fin d'année 2025, le projet a pour objet la renaturation de la friche du Centre d'Activités Locales (CAL) située rue Laharpe à Domfront-en-Poiraise.

L'opération comprendra la démolition de bâtiments préfabriqués existants, la réalisation des travaux de voirie et de réseaux divers (VRD) nécessaires à la requalification du site, ainsi que la création d'espaces verts et l'installation de mobilier urbain.

Les travaux visent à requalifier cette friche afin de redonner une vocation paysagère et fonctionnelle au site, en prenant en compte les contraintes urbaines, environnementales et de voisinage.

6.3.2. Sportive

Enfin, l'axe « **Politique sportive** » mobilise environ **0,66 M€**, dont :

- **0,38 M€** sur 2020–2025,
- **0,28 M€** sur 2026–2032.

Les investissements programmés portent principalement sur la mise à niveau et la modernisation des équipements sportifs (terrains, courts, éclairages, aménagements associés), dans une logique de soutien au tissu associatif, de développement de la pratique sportive pour tous et de renforcement de l'attractivité du territoire.

Bien que représentant une part plus modeste du PPI (environ **1,7 %**), cet axe constitue un **enjeu essentiel en matière de qualité de vie, d'animation locale et d'offre de loisirs**, notamment à destination des habitants et des visiteurs.

CONSTRUCTION DU PADEL



Coût net provisoire de l'opération
31 K€

L'**opération prioritaire** de cet axe concerne la **création d'un terrain de padel et la réfection de deux courts de tennis existants**, permettant à la fois la requalification d'équipements vieillissants et le développement d'une pratique sportive en plein essor, complémentaire de l'offre touristique locale.

Dans ce cadre, **la Ville a relancé en 2026 une demande de subvention au titre de la DETR**, les travaux devant **démarrer et s'achever au cours de l'année 2026**.

Profil global des investissements

En additionnant les dépenses d'investissement par année (tous domaines confondus), on observe un profil d'évolution contrasté :

- une montée en puissance entre **2020 et 2024**, avec un pic en 2024 (environ **9,3 M€**),
- un niveau encore élevé en 2025 (environ **8,7 M€**),
- un second pic en **2027** (environ **10,0 M€**),
- puis une décroissance progressive entre 2028 et 2032, avec des montants stabilisés autour de **0,84 M€** par an sur la fin de période.

Ce profil signifie que la Ville concentre ses efforts d'investissement sur **deux vagues principales** (2023–2025 puis 2026–2028), correspondant aux grandes opérations de requalification, au projet tourisme et à l'aménagement du territoire. La fin de période (2030–2032) est davantage consacrée à des opérations de complément ou de finition, avec un niveau d'investissement plus soutenable pour les finances locales.

Pour résumer, le PPI 2020–2032 de Domfront-en-Poiraise se structure autour de **quatre grands piliers** :

1. **Aménager et sécuriser le territoire** (≈ 31 % des crédits) : voirie, espaces publics, mobilités.
2. **Faire du tourisme un moteur de développement** (≈ 33 %) : équipements et aménagements touristiques, valorisation de la ville.
3. **Préserver et valoriser le patrimoine communal** (≈ 22 %) : entretien lourd et réhabilitation des bâtiments historiques.
4. **Soutenir l'économie locale et la vie sportive** (≈ 15 % au total) : requalification des secteurs économiques, équipements sportifs.

Ce programme est ambitieux mais cohérent : il articule **attractivité, qualité de vie et préservation du patrimoine**, tout en s'inscrivant dans une trajectoire financièrement maîtrisée grâce à l'étalement des investissements jusqu'en 2032 et à la mobilisation de financements externes.

6.3.3. Modalité de gestion

La gestion du PPI repose sur l'utilisation de la modalité de gestion d'**Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP-CP)**, qui constitue **le mode de pilotage le plus adapté pour rendre soutenable le financement des opérations d'investissement pluriannuelles**. En effet, sans ce mécanisme, la collectivité serait contrainte d'inscrire, dès l'exercice 2026, le montant total de chaque projet, ce qui exercerait une pression budgétaire très importante et artificiellement concentrée sur une seule année.

Avec les AP, le conseil municipal autorise la réalisation d'un projet dans son intégralité (montant prévisionnel global), tandis que les CP permettent de voter chaque année les crédits nécessaires à son avancement réel. Ce fonctionnement offre une vision budgétaire plus fidèle, facilite l'étalement des dépenses dans le temps et améliore la capacité de la commune à absorber des projets structurants.

Lors du vote du budget 2026, la Ville présentera un tableau récapitulatif des autorisations de programme à ouvrir et des crédits de paiement à inscrire pour l'année. Ce tableau pourra être ajusté à tout moment, en fonction de l'évolution des opérations, des calendriers de travaux, des arbitrages ou encore des subventions obtenues.

Ainsi, la gestion en AP-CP garantit une maîtrise financière optimale, une flexibilité de pilotage et une visibilité pluriannuelle indispensable pour conduire le PPI dans de bonnes conditions. Pour permettre une gestion en AP-CP est le meilleur moyen de rendre soutenable les projets inscrits dans le PPI.



3. Engagements pluriannuels 2020 -2032

Tableaux du PPI en annexe 1 (remis sur table lors de la réunion)



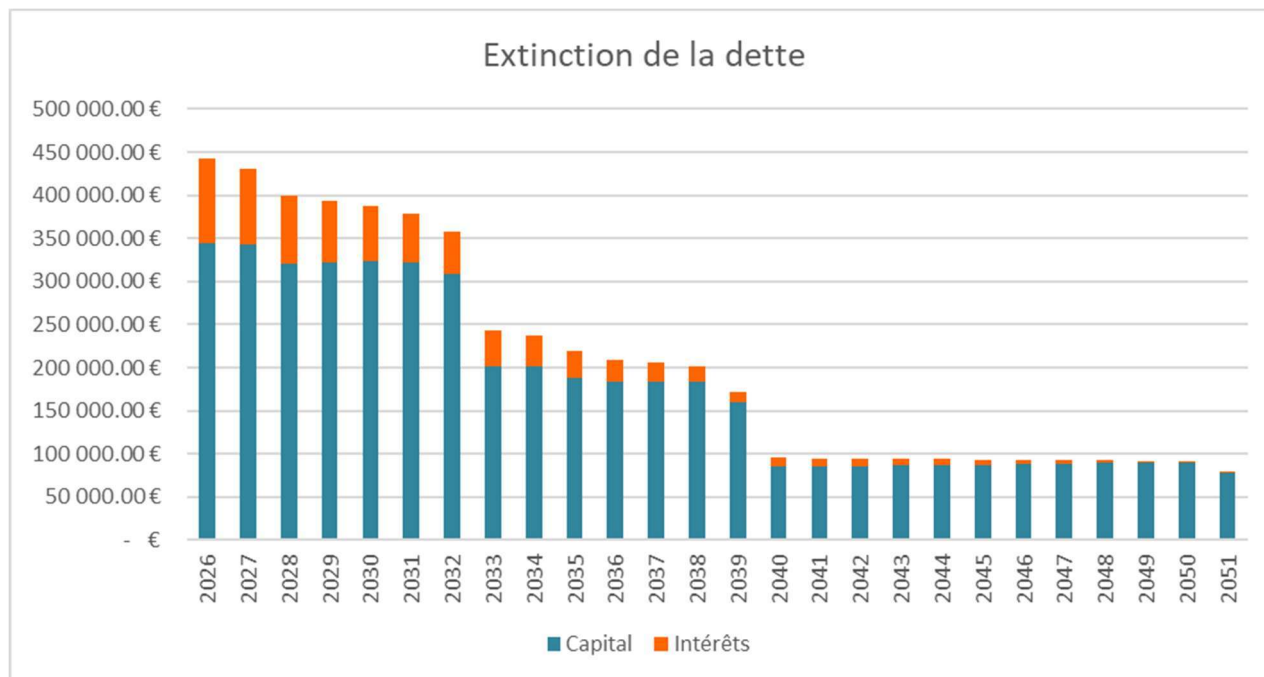
4. La structure et la gestion de la dette

La projection de l'extinction de la dette montre une évolution maîtrisée et sécurisée pour les années à venir.

Les remboursements de capital demeurent stables et soutenables, tandis que **les intérêts diminuent progressivement, signe d'un endettement contenu et d'un coût financier en baisse.**

À horizon 2038, la dette résiduelle devient très faible, ce qui confirme que la commune se situe sur une trajectoire de désendettement solide.

Cette évolution laisse entrevoir un allègement durable des charges financières, renforçant ainsi la capacité d'autofinancement future et permettant à la collectivité de poursuivre ses investissements stratégiques sans fragiliser son équilibre budgétaire





5. Eléments détaillés relatifs à la gestion des ressources humaines

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise que, dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire, l'autorité territoriale doit présenter un certain nombre d'informations relatives aux ressources humaines de la collectivité. Ces informations portent sur le dernier exercice connu.

Elles concernent notamment la structure des effectifs, les dépenses de personnel et les principaux éléments de rémunération des agents, tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires et les heures supplémentaires rémunérées. Le rapport aborde également la durée effective du temps de travail au sein de la collectivité.

En complément, il présente les perspectives d'évolution des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice budgétaire à venir.

Compte tenu de l'importance de la masse salariale dans les dépenses de la collectivité, **la politique de ressources humaines doit rechercher un équilibre entre le maintien d'un service public de qualité et la maîtrise de ce poste de dépense, dans le respect des capacités financières de la collectivité.**

Les données présentées dans ce rapport sont issues de notre logiciel de gestion de prospective, ADELICE, du Rapport social unique 2024 et, pour certains indicateurs, du compte financier unique provisoire 2025.

1.1. Les effectifs

1.1.1. Evolution des effectifs 2020 à 2026

Conformément à la délibération relative au tableau des emplois permanents au 01/01/2026 votée en décembre 2025, la Ville de Domfront en Poiraise compte 40 postes permanents dont 4 postes à temps non complet occupés par 34 titulaires et stagiaires ; 3 contractuels et 1 apprenti.

Catégorie	Cadre d'emploi (Effectif)	2023	2024	2025	2026	Evolution
A	Attachés territoriaux	4	5	4	3	↓ -1
	Bibliothécaires territoriaux	1	1	1	1	
	Ingénieurs territoriaux		1	1	1	
		5	7	6	5	-1
B	Animateurs territoriaux	1	1	1	1	
	Chefs de service de police municipale	1	1	1	1	
	Rédacteurs territoriaux	2	3	1	3	↑ 2
	Techniciens territoriaux	2	2	2	2	
	6	7	5	7	2	
C	Adjoint administratifs territoriaux	5	6	4	3	↓ -1
	Adjoint techniques territoriaux	11	12	12	13	↑ 1
	Adjoint territoriaux d'animation	1	1	1	1	
	Adjoint territoriaux du patrimoine	3	4	5	4	↓ -1
	Agents de maîtrise territoriaux	8	8	6	6	
	28	31	28	27	-1	
Autres	(Hors cadres d'emploi) Scolaire et périscolaires hors enseignants	2				
	Autres (Apprentis, stagiaires rémunérés)	3	1	1	1	
	Totaux	44	46	40	40	→ 0

1.1.2. La pyramide des âges

Il s'agit d'un enjeu majeur pour notre collectivité, mais aussi d'une opportunité pour faire évoluer et ajuster les moyens humains aux nouvelles façons d'exercer les missions de service public.



Source : Adelyce au 01/01/2026

En 2026 sont programmés deux départs en retraite :

- le responsable du service technique dont le remplacement a été anticipés depuis juillet 2025 ;
- un agent d'entretien dont le poste est gelé pour l'année

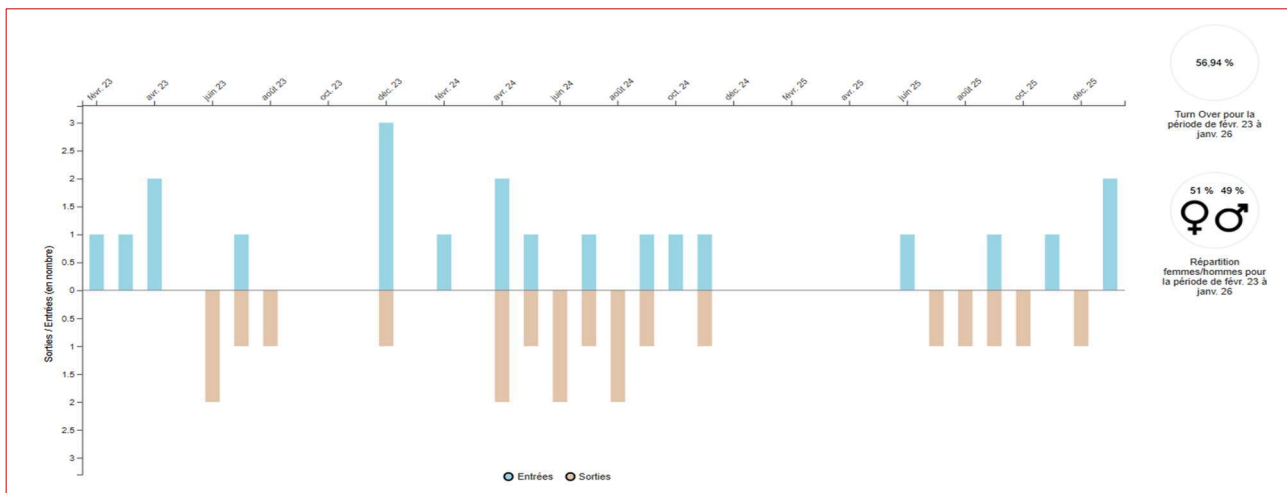
Deux autres départs sont programmés, en 2027 et en 2029, il y aura donc deux postes vacants supplémentaires.

1.1.3. Les mouvements du personnel

Le taux de turn-over observé sur la période février 2023 – janvier 2026, s'élevant à 56,94 %, traduit une mobilité importante des effectifs au sein de la commune. Cette dynamique, marquée par des entrées et sorties régulières, reflète à la fois l'évolution des besoins des services, la fin de certains contrats et les mobilités professionnelles des agents.

Si cette rotation permet une adaptation progressive de l'organisation, elle constitue également un enjeu stratégique en matière de stabilisation des équipes, de maintien des compétences et de continuité du service public. La collectivité est ainsi conduite à renforcer les actions d'accompagnement à la prise de poste, de transmission des savoirs et de fidélisation des agents, en particulier sur les fonctions clés.

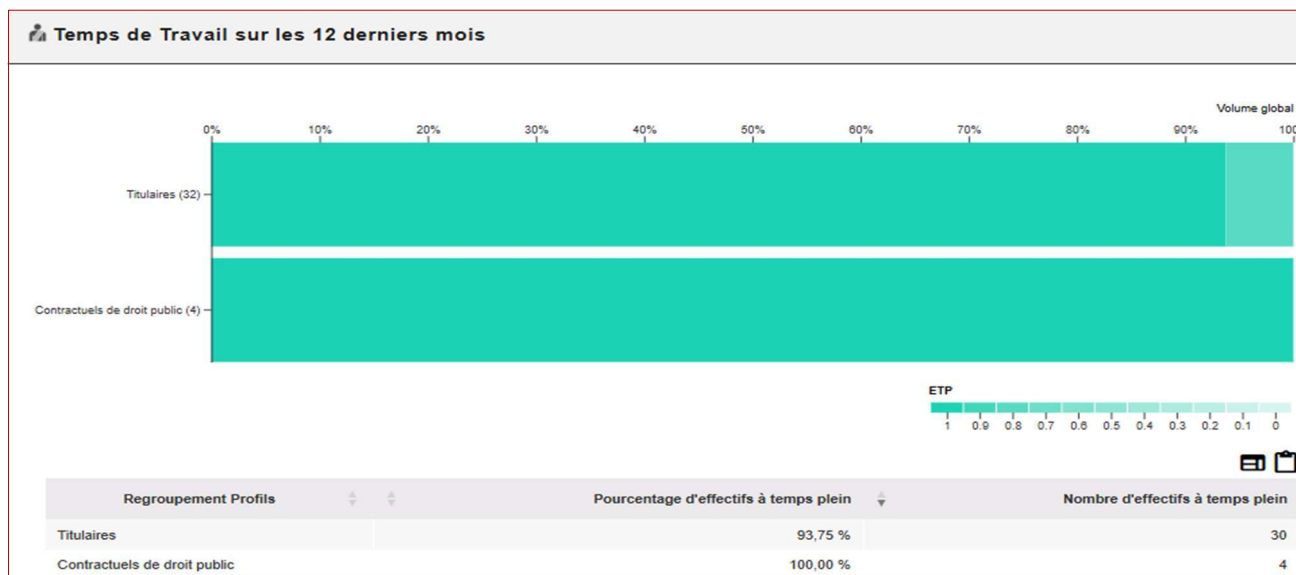
La répartition femmes/hommes, globalement équilibrée (51 % de femmes et 49 % d'hommes), témoigne d'une structure des effectifs paritaire. À moyen terme, la maîtrise du turn-over et l'amélioration de l'attractivité de la commune constituent des leviers essentiels pour sécuriser l'organisation des services et garantir la qualité du service rendu à la population.



1.1.4. La durée effective du temps de travail

L'organisation du temps de travail de la commune repose principalement sur des emplois à temps plein, assurant la continuité et la qualité du service public.

Sur les douze derniers mois, la quasi-totalité des agents exerce sur une base de 35 heures hebdomadaire.



Néanmoins, quatre postes sont toutefois occupés à temps non complet (17,5 h / 35) : secrétaire des élus, assistant(e) comptable, assistant(e) ressources humaines et chargé(e) de mission communication et événementiels.

Les agents contractuels de droit public exercent exclusivement à temps plein.

Par ailleurs, trois cycles de travail sont en vigueur au sein de la Ville : 35 h sans RTT, 36 h 30 avec 9 jours de RTT, 37 h avec 12 jours de RTT et 37 h 30 avec 15 jours de RTT.

Cette structuration permet une maîtrise des équivalents temps plein (ETP) tout en répondant aux besoins de fonctionnement des services.

1.2. Les dépenses du personnel

1.2.1. Evolution du personnel et de la masse salariale

En 2025, la masse salariale représente 48 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Elle comprend la rémunération brute des agents, les charges patronales, ainsi que l'ensemble des autres dépenses liées au personnel, telles que les assurances statutaires, la médecine du travail, ou encore les participations au Comité des œuvres sociales et au restaurant inter administratif.

Profil de rémunération	2023		2024		2025		2026	
	NB	Montant	NB	Montant	NB	Montant	NB	Montant
Titulaire CNRACL	33	1 218 507.22 €	36	1 368 619.48 €	32	1 430 001.22 €	38	1 762 701.96 €
Contractuel indiciaire mensualisé	7	310 544.56 €	10	290 055.45 €	7	260 279.22 €	4	208 503.34 €
Apprenti	3	27 810.70 €	1	7 506.31 €	1	2 683.28 €	1	18 783.00 €
Indemnitaire	2	1 367.56 €	0	- €	0	- €		
Totaux	45	1 558 230.04 €	47	1 666 181.24 €	40	1 692 963.72 €	43	1 989 988.30 €

Le tableau ci-après retrace l'évolution des effectifs et de la masse salariale de la commune entre 2023 et 2025, par profil de rémunération. Les agents titulaires affiliés à la CNRACL constituent la part principale des effectifs et de la masse salariale sur l'ensemble de la période.

L'année 2024 se caractérise par une augmentation ponctuelle des effectifs titulaires, liée à un effet de tuilage sur des postes stratégiques, notamment en comptabilité et au niveau de la responsabilité adjointe des services techniques, afin d'assurer la continuité du service et la transmission des compétences.

Les effectifs de contractuels de droit public demeurent globalement stables sur la période, avec une légère diminution en 2025, traduisant une rationalisation progressive des emplois non titulaires. Les effectifs d'apprentis restent limités et s'inscrivent dans une logique de formation et d'accompagnement vers l'emploi, tandis que le recours aux indemnités demeure marginal et ponctuel.

L'évolution globale de la masse salariale traduit à la fois les variations d'effectifs, les effets du glissement vieillesse-technicité, ainsi que les revalorisations statutaires. La diminution des effectifs constatée en 2025 s'accompagne d'une stabilisation de la masse salariale, témoignant d'une gestion maîtrisée des ressources humaines. Les données 2026 seront précisées lors de l'élaboration du budget primitif.

1.2.2. Les avantages en nature

La politique d'avantages en nature et d'action sociale représente une part maîtrisée mais croissante de la masse salariale, traduisant la volonté de la collectivité de soutenir le pouvoir d'achat et la protection des agents sans alourdir durablement la structure des rémunérations indiciaires.



PREVOYANCE PARTICIPATION

Dès 2025, la collectivité a souhaité aller au-delà du minimum réglementaire en matière de prévoyance, en fixant la participation employeur à :

18 € par agent et par mois soit 216 € par agent et par an.

La participation de la Ville de Domfront en Poiraise dépasse de 26 % la moyenne 2024 indiquée sur l'image ci-dessous.

Ce niveau de participation permet :

- un meilleur maintien de rémunération en cas d'arrêt de travail prolongé ;
- une sécurisation accrue des parcours professionnels ;
- une politique sociale plus protectrice, notamment pour les agents les plus exposés.

MUTUELLE SANTE PARTICIPATION

À compter de 2026, la participation de la collectivité à la mutuelle santé devient obligatoire.

La collectivité a fait le choix de fixer cette participation au montant réglementaire minimum, soit :

15 € par agent et par mois soit 180 € par agent et par an.

En outre, la Ville a souscrit au contrat groupe Santé proposé par le CDG Normandie, ainsi les agents peuvent également bénéficier d'une mutuelle attractive (tarif avantageux et bonne couverture de remboursement).

Cette orientation permet :

- de se conformer au cadre réglementaire ;
- de garantir une couverture minimale à l'ensemble des agents volontaires ;
- de maîtriser l'impact budgétaire sur le long terme.

L'augmentation observée du poste participations employeur mutuelle ou protection sociale à partir de 2025–2026 traduit cette montée en charge progressive.

AUTRES AVANTAGES EN NATURE ET ACTIONS SOCIALES

Outre la protection sociale complémentaire, la collectivité maintient **l'adhésion au CNAS depuis 2023**, offrant un accès élargi aux prestations sociales, culturelles et de loisirs.

Participer à la protection sociale complémentaire des agents, qu'en est-il ?

La participation employeur en santé et en prévoyance



Quelques chiffres clés 2025 :

- 76 bénéficiaires dont 50% de retraité.
- Liste et montant des prestations

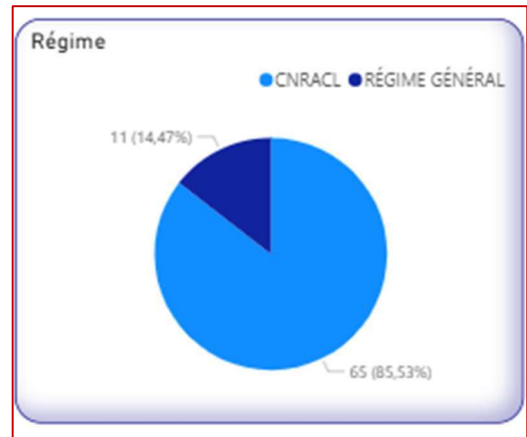
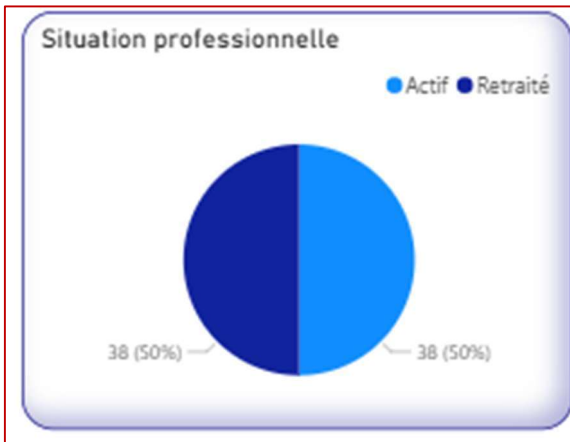
** Les chiffres mensuels 2025 sont donnés à titre informatif et sont susceptibles de changer au cours de l'année jusqu'à la clôture annuelle début 2026*

Prestation	Nombre d'utilisateurs	Nombre prestations	Montant prestations	Tous les avantages	Montant indirect	Montant URSSAF CSG	Total montants
AIDES	21	32	4 892,00 €			309,67 €	5 201,67
BILLETTERIE	4	24	167,90 €	409,43 €			577,33
CHEQUE BONIFIE	2	7	292,60 €	0,00 €			292,60
PECV	16	16	1 920,00 €				1 920,00
VOYAGISTE	2	2	91,41 €	129,53 €			220,94
Total	31	81	7 363,91 €	538,96 €		309,67 €	8 212,54

Le coût pour la Ville



La population d'agents bénéficiant du CNAS



ANNEXE 2 – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024 (RSU 2024)

Enquête complétée en septembre 2025



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Orne.

Effectifs

➔ 40 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 29 fonctionnaires
- > 5 contractuels permanents
- > 6 contractuels non permanents



➔ Aucun contractuel permanent en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

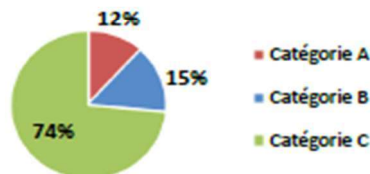
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 3 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

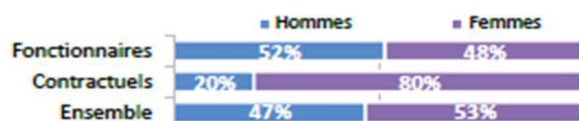
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	14%	60%	21%
Technique	66%		56%
Culturelle	14%	20%	15%
Sportive			
Médico-sociale			
Police	3%		3%
Incendie			
Animation	3%	20%	6%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

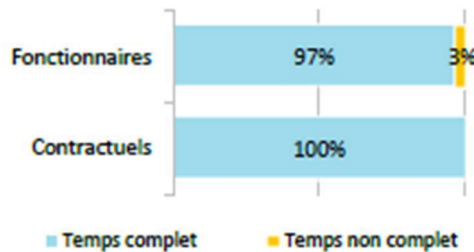
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	38%
Adjoints administratifs	12%
Adjoints du patrimoine	12%
Agents de maîtrise	9%
Attachés	6%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

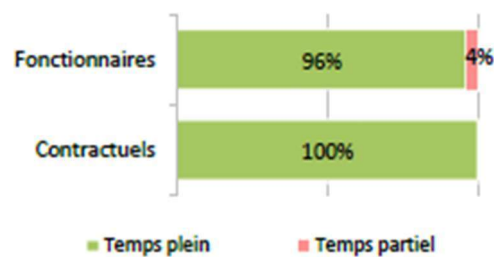
Temps de travail des agents permanents

Enquête complétée en septembre 2025

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Culturelle	25%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

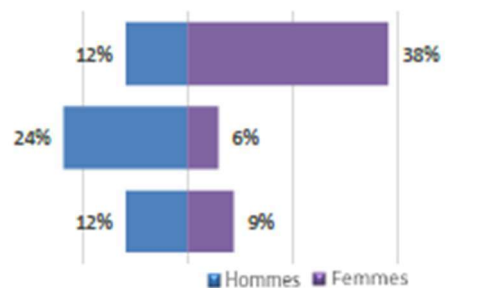
0% des hommes à temps partiel
6% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	47,50	de 50 ans et +
Contractuels permanents	33,50	
Ensemble des permanents	45,44	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	30,83	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 37,68 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 26,10 fonctionnaires
- > 5,58 contractuels permanents
- > 6,00 contractuels non permanents

68 578 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	4,00 ETPR
Catégorie B	4,83 ETPR
Catégorie C	22,85 ETPR

Positions particulières

- > Un agent en disponibilité



6. Budgets annexes

B. Annexe Lotissement Vézard	<i>CFU 2024</i>	<i>CFU 2025</i>	<i>Proposition 2026</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	192 372.38 €	13 120.80 €	- €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	175 778.80 €	13 120.80 €	- €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	16 593.58 €	- €	- €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	149 162.32 €	484 165.04 €	- €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	149 162.32 €	484 165.04 €	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €

Budget lotissement La Source	<i>CFU 2024</i>	<i>CFU 2025</i>	<i>Proposition 2026</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €

Budget lotissement La Braudière	<i>CFU 2024</i>	<i>CFU 2025</i>	<i>Proposition 2026</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €

Budget lotissement Beausoleil	<i>CFU 2024</i>	<i>CFU 2025</i>	<i>Proposition 2026</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €

Budget Photovoltaïques	<i>CFU 2024</i>	<i>CFU 2025</i>	<i>Proposition 2026</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	22 255.90 €	28 757.19 €	28 000.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	121 082.12 €	2 531.75 €	4 000.00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 98 826.22 €	26 225.44 €	24 000.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	121 317.94 €	61 145.29 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 652.75 €	67 172.47 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	112 665.19 €	- 6 027.18 €	- €

Conclusion

À l'aube du nouveau mandat 2026–2032, Domfront-en-Poiraise se trouve à un moment charnière. Dans un environnement national où les collectivités sont appelées à redoubler de prudence et de responsabilité, notre commune fait le choix d'une trajectoire équilibrée : une gestion rigoureuse, mais au service d'un projet ambitieux pour notre territoire et ses habitants.

Les analyses présentées dans ce rapport montrent que notre situation financière est **maîtrisée**, tout comme notre endettement et que notre capacité d'autofinancement demeure **positive**, malgré les hausses de charges et les incertitudes économiques. Cette maîtrise est le fruit de plusieurs années d'efforts, d'un travail exigeant des services municipaux et d'une volonté politique constante : ne jamais compromettre l'avenir de la commune par des décisions à court terme.

Pour 2026, nous faisons le choix d'une **prudence active**. Nous maîtriserons nos dépenses tout en préservant l'essentiel : la qualité du service public, la sécurité, la cohésion sociale et l'accompagnement des familles. Car notre responsabilité, c'est de protéger notre commune sans renoncer à ce qui fait sa vitalité.

Parallèlement, le PPI 2026–2032 traduit notre détermination à **continuer d'investir pour transformer la ville**, renforcer son attractivité, valoriser son patrimoine, soutenir son économie locale et conforter son rôle de pôle de vie au cœur du territoire. Grâce au pilotage en AP/CP, chaque euro sera investi avec méthode, lisibilité et efficacité.

L'ambition de ce mandat est claire : **Domfront-en-Poiraise doit rester une ville dynamique, accueillante, pleinement tournée vers l'avenir**, capable de relever les défis de la transition écologique, de l'évolution des services publics et de l'accompagnement des habitants.

Ce rapport ouvre un cycle : celui d'une commune qui avance, qui se modernise et qui prépare son avenir sans jamais mettre en péril ses équilibres financiers. Les choix que nous ferons collectivement dans les prochaines semaines permettront de construire un budget 2026 responsable, cohérent et porteur de projets.

Ensemble, nous continuerons à faire de Domfront-en-Poiraise une ville attractive, solidaire et fière de son patrimoine, une ville où l'on vit bien et où l'on croit en l'avenir.



Merci pour votre attention

Ce rapport est le fruit d'un travail collectif, associant l'expertise de la direction générale et du service comptable, l'engagement des équipes opérationnelles des services techniques, population et culture (Médiathèque, Micro-Folie, Patrimoine et Régisseur), ainsi que l'implication active des élus.

Cette collaboration transversale a permis de consolider des données fiables, d'éclairer les choix stratégiques et de structurer des orientations budgétaires cohérentes, au service des ambitions et du développement du territoire.